

COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE LAITIÈRES, AGROALIMENTAIRE ET FORESTIÈRES



Séance du 24 juin 2025

Dossier : 2025-CN200

Résumé des décisions prises

Personnes en présentiel :

Président : M. Patrice CHASSARD

Delphine GEORGELET, Marie-Odile NOZIERES-PETIT,
Yvon BOCHET, Dominique CHAMBON, Eric CHEVALIER, Charles DEPARIS, Luc DONGE, Hubert
DUBIEN, Florent HAXAIRE, Julien LASSALLE, Bruno LEFEVRE, , Alain MATHIEU, Christian
NAGEARAFFE, Olivier NASLES, Marc SCHELY, Didier TRONC,

Personnes en distanciel :

Nathalie CAUMETTE, Sophie DEFFIS, Séverine VAN HASSELAAR
Joël ALPY, Pierre BERNOUX, Frédéric BOLLE, Bernard BONNEFOY, Nicolas CUSSAC, Pierre-
Emmanuel FOREST, Lionel FRA, Gilles GRANIER, Frédéric HERAULT, Jean-Benoît HUGUES,
Hubert JACOB, Emmanuel LECLUSELLE, Claude MARET, Patrick MERCIER, Roland MOITREL,
Michel OCAFRAIN, Christian SOULHOL, Henri TRIBALLAT, Pascal VERCHERE

Assistaient également aux travaux du Comité

Elodie LEMATTE représentante du Commissaire du Gouvernement.

Isabelle OUILLON (distanciel) et Christophe PINARD (présentiel) de la DGPE

Marie LELANDAIS (distanciel) de la DGCCRF

Agents INAO

Carole LY, Alexandra OGNOV, Christelle MARZIN, Diane SICURANI, Emmanuelle VERGNOL,
Marie GERAUT, Emma THIBAUT, Natacha MONE
Sylvain REVERCHON, Félix KANE, Gilles FLUTET, Thierry FABIAN, Jacques GAUTIER

Invitées

Julia DECASTRO (CNAOL) distanciel

Mathilde GOURION (CIRAD)

H2 COM Clotilde SCHAEFFER

Membres excusé(e)s

Catherine DUSSOL, Anne LAURENT, Elodie GOUVERNEL, Emilie JACQUOT, Audrey ROCHE
Paul SALARDAINE, Claude GAUTHIER, Patrick ROULLEAU, Pierre SAINT-JEAN

Membres absents

Nadia VIDAL

Pierre CONOIR SEZNEC, Alain D'ANSELME, Jan GUILLAUME, Christian SOLER

2025-CN201	Résumé des décisions prises du comité national des appellations d'origine laitières, agroalimentaire et forestières du 20 mars 2025. Le comité national a approuvé à l'unanimité le résumé des décisions prises de la séance du 20 mars 2025 (40 votants).
2025-CN202	Compte rendu analytique du comité national des appellations d'origine laitières, agroalimentaire et forestières du 20 mars 2025. Le comité national a approuvé à l'unanimité le compte-rendu analytique de la séance du 20 mars 2025 (40 votants).
2025-CN203	Note état des dossiers AOP Le comité national a pris connaissance du dossier.
2025-CN204	AOP « Bleu de Gex Haut-Jura » ou « Bleu de Septmoncel » Rapport d'étape de la commission d'enquête Proposition de principes de délimitation Demande de nomination d'une commission d'experts Messieurs Chevalier et Mathieu sortent de la salle. Messieurs Alpy et Forest sont placés en salle d'attente virtuelle pendant la présentation, les débats et le vote. Le comité national a approuvé à l'unanimité (37 membres) les principes de délimitation de l'aire géographique. Il a approuvé à l'unanimité (37 membres) la nomination d'une commission d'experts ainsi que sa composition (Pascal BERION, Jean-Claude MONNET) et son échéancier (25/09/2025). Enfin, le comité a approuvé à l'unanimité (37 membres) la prolongation de la mission de la commission d'enquête l'actualisation des lettres de missions (31/01/2026).
2025-CN205	A.O.P. "Lucques du Languedoc " Bilan de l'identification parcellaire

	Demande de modification du cahier des charges : suppression de l'identification parcellaire Avis préalable à la mise en œuvre de la procédure nationale d'opposition Vote du cahier des charges (Sous réserve de l'avis de la commission permanente) Le dossier ayant été validé par la commission permanente en tant que modification mineure, il est retiré de l'ordre du jour.
2025-CN206	A.O.P. "Huile d'olive du Languedoc " Bilan de l'identification parcellaire Demande de modification du cahier des charges : suppression de l'identification parcellaire Avis préalable à la mise en œuvre de la procédure nationale d'opposition Vote du cahier des charges (Sous réserve de l'avis de la commission permanente) Le dossier ayant été validé par la commission permanente en tant que modification mineure, il est retiré de l'ordre du jour.
2025-CN207	AOP Béa du Roussillon Délimitation parcellaire Report à l'identique 22 communes (Pyrénées-Orientales) Le comité national a approuvé à l'unanimité (41 membres) le report à l'identique sur les 22 communes de l'aire géographique de l'AOP Béa du Roussillon.
2025-CN208	Commission Scientifique, Technique et Innovations Le comité national a pris connaissance du rapport de la CSTi suite à la saisine du comité national. La différence entre NGT1 et NGT2 peut être considérée comme une différence d'intensité dans la mutation. La question de la contrôlabilité des NGT1 et NGT2 se pose (il est précisé que les outils de détection des NGT1 n'existent pas aujourd'hui). Le président indique que les ODG auront les éléments nécessaires pour établir leurs propositions dans leurs cahiers des charges. La représentante de la DGPE précise que la réglementation européenne sur les OGM est en cours de révision, et invite les ODG à la prudence.
2025-CN209	Groupe de travail lait cru Point d'étape sur les travaux du groupe Le comité a pris connaissance des propositions du groupe de travail. Il a constaté que ce travail est conséquent et corrobore les éléments évoqués lors de l'accompagnement des opérateurs par les ODG et entreprises.

	La question se pose de savoir comment le document peut être utilisé. En effet le document traite d'un sujet qui va au-delà de l'INAO, s'agissant du lait cru, par ailleurs c'est un sujet de formation des opérateurs des filières laitières, qui est indispensable en vue de la production de lait cru. Cependant certains craignent que le document ne soit simpliste pour les opérateurs déjà impliqués dans la production au lait cru et qui rencontrent aujourd'hui des difficultés. Concernant la formation, le comité national considère que différents niveaux de public cible sont à envisager (lycées agricoles, futurs opérateurs, opérateurs, voire contrôleurs). . Il est rappelé que l'interprofession laitière travaille sur ces sujets, que la recherche doit continuer à être mobilisée sur ces questions (analyse, fonctionnement...) permettant de mieux gérer les situations de crise. Beaucoup de travaux ont été réalisés depuis 2004, au CNIEL, via le RMT... mais de nouvelles souches sont désormais identifiées sans pour autant que les entreprises soient en capacité de les analyser en routine. La Commissaire du Gouvernement rappelle que la DGPE peut être un relai auprès de la DGER notamment pour accompagner la recherche de financement, y compris via le RMT Fromages de terroir. Sur les problématiques de formation, le relai est possible également, la DGPE étant présente pour accompagner ces demandes. La démotivation des producteurs de lait est soulignée, la question de l'abandon par certains producteurs de la production de lait en vue de la fabrication au lait cru étant posée. L'enjeu est donc majeur pour les filières et les opérateurs économiques et la question est urgente pour certains opérateurs. Or le pas de temps de la recherche n'est pas totalement en phase avec cette problématique. Le Directeur-adjoint de l'INAO confirme qu'il semble utile d'échanger et de donner des signaux à ces producteurs. Il suggère de proposer à la ministre un « plan lait cru », fédérant tous les opérateurs concernés, pour s'atteler à l'élaboration de propositions sur toutes les dimensions évoquées au cours des débats. Le Commissaire du Gouvernement précise qu'elle relayera la demande du comité si celui-ci souhaite porter auprès de la ministre une démarche de type plan d'action. Elle trouve que, sous réserve d'associer l'ensemble des parties prenantes, l'INAO est légitime pour porter une démarche de ce type. La situation d'urgence, les aspects sanitaires et économiques sont à prendre en compte. Le comité national vote à l'unanimité la demande de porter auprès de la ministre de plan d'action sur le lait cru.
2025-CN2QD01	Affichage environnemental –point d'information Le comité national est informé des travaux en cours concernant l'affichage environnemental. Le comité a débattu de ce projet en faisant part de nombreuses réserves sur l'outil proposé.

	Il a notamment été souligné que les dispositifs de type Cap2R ont montré des bilans carbone équivalents entre productions intensives et extensives, il est demandé si la correction opérée (par l'ajout de 5 critères à l'ACV) permet de revoir cet écueil. La prise en compte du stockage du carbone dans le sol, de l'impact sur la biodiversité ainsi que l'impact des méthaniseurs sont pris en compte dans le nouveau calculateur. Il est précisé que l'objet de la présentation est que les ODG puissent consulter le site pour apprécier les conséquences de la mise en œuvre de l'affichage environnemental. Plusieurs remarques sont formulées sur l'accumulation de différentes démarches à l'initiative de la GMS (RSE, parfois appuyée sur le bilan carbone...), interrogeant sur l'existence d'une quelconque synergie entre les différentes démarches. Le risque de confusion pour le consommateur sur les différents étiquetages est soulevé par différents intervenants. Certains s'inquiètent sur le côté trop complexe du dispositif, d'autant que la validité scientifique de l'étiquetage est questionnable (arbitrages inhérents à la démarche). Dans une période où la simplification est recherchée, le dispositif interroge et présente le risque, selon certains, de démobiliser les ODG. Il est regretté qu'Agribalyse s'appuie sur des données relatives à une production de lait standard, et demandé comment prendre en compte les particularités des SIQO. La Directrice de l'INAO comprend les inquiétudes du comité et fait état de son analyse, considérant que 2 approches sont possibles, soit rejeter le dispositif en espérant qu'il n'aboutisse pas, soit tester l'outil pour s'assurer que le calcul prenne en compte les spécificités des SIQO. Le président confirme qu'il lui semble préférable d'anticiper. La Commissaire du Gouvernement rappelle la généalogie de ce dispositif, issu d'un choix initial du Parlement faisant suite à la convention citoyenne. Elle informe que la France essaie de porter le sujet au niveau européen, pour éviter toute distorsion sur le marché, notamment dans le cadre du projet de règlement INCO. La représentante de l'INRAE souligne qu'à chaque fois que le législateur propose un logo, de nombreuses démarches parallèles se développent et elle alerte sur le fait que les chercheurs n'ont pas cessé d'alerter sur les limites du dispositif.
2025-CN2QD02	Paiement des demandes individuelles Le comité national est informé de la décision du Conseil permanent du paiement des demandes individuelles dont font partie les dispositifs d'identification parcellaire (de même que les délimitations parcellaires et certaines dérogations biologiques). Une communication des ODG sera prévue à l'issue de la décision du Conseil permanent en juillet prochain.

PROCHAINE SEANCE : le 19 NOVEMBRE (attention date modifiée)